

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 79-2017

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	10/11/2017
Présents	12
Absents	11
Procurations	3
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du dix novembre deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le seize novembre deux mille dix-sept à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BERSANS Muriel, PEISER Jean-Luc.

Procurations : CATALA Fabien à QUILLIEN Nicole, BOURDONCLE Stéphane à GARCIA Pierre, SAINT MARTIN Jean à PEISER Jean-Luc.

Absents : CATALA Fabien, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2018

Par délibération 08/2017 du 20 janvier 2017, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement, établi sur deux tranches (2017 et 2018), concernant la création d'un giratoire sur la RD119 pour sécuriser l'accès au quartier de Bellemayre, à la nouvelle gendarmerie, à l'école élémentaire Jean Jaurès et au restaurant scolaire.

Il avait également autorisé Madame le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention, notamment auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FDAL et des amendes de police sur la totalité des travaux ainsi que des services de l'État dans le cadre de la DETR 2017 et du fonds d'investissement local 2017 pour la 1^{ère} tranche : **SEULS LES FINANCEMENTS CI-APRÈS ONT ÉTÉ OBTENUS POUR LA 1^{ère} TRANCHE 2017 rappel :**

PROJET	TRANCHE 1 - DETAIL DES DEPENSES 2017 - Tableau mis à jour après notification - Travaux en cours de réalisation		ETAT		Fonds de soutien à l'investissem ent local 2017
			DETR 2017	%	
Gendarmerie - Aménagements urbains (réseaux, rond point, accessibilité, voirie)	Travaux voirie - Tranche 2017	192 975 €	66 345 €	34%	- €
	Travaux accessibilité - Tranche 2017	108 706 €	36 311 €	33%	
	Total 2017	301 681 €	102 656 €		
	Reste à la charge de la commune		199 025 €	66%	

REÇU EN PREFECTURE

le 05/01/2018

Application agréée E-legalite.com

Madame le Maire propose de solliciter l'aide de l'État pour les travaux d'accessibilité et de voirie relatifs à la 2^e tranche à réaliser en 2018, selon le plan de financement global ci-dessous établi d'après l'estimation prévisionnelle du service des routes du Conseil Départemental :

PROJET	TRANCHE 2 - DETAIL DES DEPENSES PRÉVISIONNELLES 2018		ETAT			Départ. Ariège	%	Commune de Mirepoix	%
			DETR Demande 2018	%	ordre de priorité				
Gendarmerie - Aménagements urbains (réseaux, rond point, accessibilité, voirie)	TRAVAUX 2018		DEMANDE DETR 2018			FDAL non recevable	0%		
	Travaux voirie - 2 ^e Tranche 2018	171 826 €	58 421 €	34%	priorité 1				
	Travaux accessibilité - 2 ^e Tranche 2018	56 363 €	18 600 €	33%	priorité 2				
	TOTAL 2018	228 189 €	77 021 €					151 168 €	66%

PLAN DE FINANCEMENT DÉTAILLÉ PAR ORDRE DE PRIORITÉ :

ORDRE DE PRIORITÉ 1 :

PROJET	TRANCHE 2 - DETAIL DES DEPENSES PRÉVISIONNELLES 2018 - VOIRIE - ORDRE DE PRIORITÉ 1		ETAT			Départ. Ariège	%	Commune de Mirepoix	%
			DETR Demande 2018	%	ordre de priorité				
Gendarmerie - Aménagements urbains (réseaux, rond point, accessibilité, voirie)	TRAVAUX 2018		DEMANDE DETR 2018			FDAL non recevable	0%		
	Travaux voirie - 2 ^e Tranche 2018	171 826 €	58 421 €	34%	priorité 1				
	TOTAL 2018	171 826 €	58 421 €						
								113 405 €	66%

ORDRE DE PRIORITÉ 2 :

PROJET	TRANCHE 2 - DETAIL DES DEPENSES PRÉVISIONNELLES 2018 - ACCESSIBILITÉ - ORDRE DE PRIORITÉ 2		ETAT			Départ. Ariège	%	Commune de Mirepoix	%
			DETR Demande 2018	%	ordre de priorité				
Gendarmerie - Aménagements urbains (réseaux, rond point, accessibilité, voirie)	TRAVAUX 2018		DEMANDE DETR 2018			FDAL non recevable	0%		
	Travaux accessibilité - 2 ^e Tranche 2018	56 363 €	18 600 €	33%	priorité 2				
	TOTAL 2018	56 363 €	18 600 €						
								37 763 €	67%

REÇU EN PREFECTURE

le 05/01/2018

Application agréée E-legalite.com

POUR INFORMATION ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DEUX TRANCHES 2017 et 2018 (dans le cas où les notifications 2018 correspondraient au prévisionnel) :

PROJET	TRAVAUX 2017-2018 récapitulatif des 2 tranches		ÉTAT		Département Ariège	Commune de Mirepoix	%
			DETR	%			
Gendarmerie - Aménagements urbains (réseaux, rond point, accessibilité, voirie)	2017		2017		Amendes de Police notifiées sur l'ensemble des 2 tranches		0%
	Travaux voirie en cours - Tranche 2017	192 975 €	66 345 €	34%			
	Travaux accessibilité en cours - Tranche 2017	108 706 €	36 311 €	33%			
	Total 2017	301 681 €	102 656 €				
	TRAVAUX 2018		DEMANDE DETR 2018				
	2° TRANCHE 2018 Travaux voirie démarrage 2° semestre 2018	171 826 €	58 421 €	34% prio. 1			
	2° TRANCHE 2018 Travaux accessibilité démarrage 2° semestre 2018	56 363 €	18 600 €	33% prio. 2			
TOTAL 2018	228 189 €	77 021 €					
TOTAL TRAVAUX SUR LES 2 TRANCHES 2017 ET 2018	TOTAL TRAVAUX	529 870 €	TOTAL DETR	179 677 €	Amendes de Police 76 918,00	273 275 €	52%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte du plan de financement de la 1^{ère} tranche 2017, après notifications.
- **Approuve** le plan de financement de la 2^e tranche tel que présenté par Madame le Maire dans sa globalité et individuellement par ordre de priorité (1 voirie – 2 accessibilité).
- **Autorise** Madame le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR 2018 pour la 2^e tranche de travaux :
- **Dit** que les dépenses seront inscrites et prélevées sur les crédits inscrits au budget primitif 2018 ;
- Prend acte du plan de financement estimatif récapitulatif sur les 2 tranches (2017/2018) ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire

Nicole QUILLIEN
Pierre GARCIA



REÇU EN PREFECTURE

le 05/01/2018

Application agréée E-legalite.com